



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Karine GAUTHIER, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**DÉNOMINATION DU GYMNASSE DU COLLÈGE PAUL LANGEVIN DE
BOULOGNE-SUR-MER : JIMMY GRESSIER**

(N°2026-277)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, son article L.421-24 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération du conseil d'administration du collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer en date du 10/02/2026, ci-annexée ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa

réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De dénommer le gymnase du collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer « Jimmy Gressier », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

0620055Y
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE PAUL LANGEVIN
51 RUE ARISTIDE BRIAND
62200 BOULOGNE SUR MER
Tel : 0321999696

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Changement de dénomination du gymnase du Collège

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Date de réunion de la séance initiale : 05/02/2026
Nombre de présents à la séance initiale : 8
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2026
Réuni le : 10/02/2026
Sous la présidence de : Marie-Laure Dumont-Fourmanoir
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur le changement de dénomination du gymnase du Collège en hommage à Jimmy gressier

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration se prononce en faveur de la proposition du changement de dénomination du Collège.
La proposition visant à dénommer le gymnase au nom de Jimmy Gressier, athlète français, champion du monde et figure emblématique du sport boulonnais et anciennement scolarisé au Collège Paul Langevin en 6e, 5e et 4e.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



Boulogne-sur-Mer, le 08/01/2026

COPIE

Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Collège Paul Langevin
51 rue Aristide Briand
62200 BOULOGNE SUR MER

☎ 03 21 99 96 96
✉ ce.0620055y@ac-lille.fr

Objet : Proposition de dénomination du gymnase du collège en hommage à Jimmy Gressier

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de soumettre à votre attention une proposition du conseil d'administration visant à dénommer le gymnase du collège Paul Langevin de Boulogne-sur-mer du nom de **Jimmy Gressier**, athlète français de tout premier plan et figure emblématique du sport boulonnais.

Originaire de **Boulogne-sur-Mer**, Jimmy Gressier incarne un parcours sportif exemplaire, fondé sur le travail, la persévérance et l'attachement à son territoire. Son **palmarès remarquable** en athlétisme, force l'admiration : titres mondiaux, européens, records de France sur route, multiples sélections en équipe de France et participations aux plus grandes compétitions internationales, dont les Jeux olympiques. Par ses performances, il contribue au rayonnement du sport français bien au-delà de notre département.

Au-delà de ses succès sportifs, Jimmy Gressier demeure profondément attaché à ses **racines boulonnaises**. Il a surtout **été scolarisé au collège Langevin**, où il a effectué ses années de **sixième, cinquième et quatrième**, avant de poursuivre son parcours personnel et sportif. Ce lien fort avec l'établissement et le territoire confère une portée toute particulière à l'hommage proposé.

Donner son nom au gymnase du collège constituerait un **symbole fort pour les élèves** : celui qu'un jeune issu de leur ville, passé par les mêmes salles de classe et les mêmes installations sportives, peut atteindre l'excellence par l'engagement et l'effort. Ce serait également une reconnaissance légitime de son parcours et de l'image positive qu'il véhicule.

Espérant que cette proposition retiendra toute votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Copies à :

- Mme Amandine Janquin, Directrice de l'éducation et des collèges
- Mme Blandine Drain, Vice-Présidente en charge des collèges
- Mme Lise Legrand, Chargée de mission sport
- Mme Hingrez-Céréda, Vice-Présidente
- Mme Lambert, Technicienne bâtiment
- M. Denhière, Chargé de mission éducation
- M. Frédéric Cuvillier, Ministre, Maire de Boulogne/mer
- M. Jean-Claude Etienne, Adjoint au Maire de Boulogne/mer
- Mme Anne Le Lan, Adjointe au Maire de Boulogne/mer

La Principale
Marie-Laure DUMONT-FOURMANOIR



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°77

Territoire(s): Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

DÉNOMINATION DU GYMNASE DU COLLÈGE PAUL LANGEVIN DE BOULOGNE-SUR-MER : JIMMY GRESSIER

Aux termes de l'article L.421-24 du code de l'éducation, « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Dans le cas des lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes, établissements d'enseignement agricole visés par l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime et collèges, la collectivité recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement ».

La disposition législative mentionnée ci-dessus prévoit expressément que la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement relève de la compétence des départements, pour les collèges, qui devront, avant d'arrêter leur choix, prendre l'avis du maire de la commune, siège de l'établissement, ainsi que du conseil d'administration de l'établissement. Cette décision ne s'applique pas pour la dénomination d'un équipement sportif annexe, par conséquent, l'avis du Maire n'est pas sollicité dans ce dossier.

L'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétence que la loi lui attribue ».

Le conseil d'administration du collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer, réuni le 10 février 2026, a délibéré sur la proposition de dénomination du gymnase du collège Paul Langevin du nom de Jimmy Gressier.

Né à Boulogne-sur-Mer, Jimmy Gressier a grandi dans le quartier du Chemin Vert avec ses cinq frères et sœurs. Fils d'un boxeur et influencé par un grand frère sportif, il débute l'athlétisme à 16 ans, tout en jouant au football, dans les catégories jeunes, avec l'Union sportive Boulogne Côte d'Opale (USBCO).

Avec le Lycée Giraux-Sanier de Saint-Martin-lès-Boulogne, il remporte deux titres de champion de France UNSS de football, ce qui lui vaut une sélection en équipe de France scolaire UNSS pour la Coupe du Monde de football scolaire au Guatemala en 2015, atteignant les demi-finales.

Du côté de l'athlétisme, en 2015, Jimmy se classe sixième aux championnats

de France de cross et se qualifie pour les mondiaux de cross-country en Chine.

En décembre, il se classe quatrième aux championnats d'Europe de cross à Hyères et obtient le titre de champion d'Europe par équipe.

Ensuite, il décide de se consacrer entièrement à l'athlétisme. En 2019, il devient double champion d'Europe espoir sur 10 000 m et 5 000 m, et réalise la deuxième meilleure performance française de tous les temps sur 10 km. En 2020, il bat le record d'Europe du 5 km sur route à Monaco avec un temps de 13min18s.

En 2021, il remporte le bronze en individuel et l'or par équipe aux championnats d'Europe de cross-country à Dublin. En 2023, il récupère son record d'Europe du 5 km sur route et réalise un temps de moins d'une heure lors de son premier semi-marathon. Le 21 juillet 2023, il bat le record de France du 5 000 m en 12min56s09. Il participera à ses deuxièmes Jeux Olympiques à Paris en 2024 puis sera sacré champion du monde du 10 km en 2025 et médaillé de bronze en 5 km.

Jimmy Gressier est profondément attaché à ses racines et a été scolarisé au collège Paul Langevin de la sixième à son année de quatrième.

Figure boulonnaise, il a déjà reçu deux hommages de sa commune de naissance. En 2025, la municipalité de Boulogne-sur-Mer lui rend hommage en le faisant citoyen d'honneur de la ville et, en 2026, dans le quartier du Chemin-Vert, le quartier d'origine de Jimmy Gressier, la municipalité de Boulogne-sur-Mer inaugure une fresque gigantesque dédiée au champion du monde, réalisée par la graffeuse Zabou, en présence de Jimmy Gressier.

Donner son nom au gymnase du collège constituerait un symbole fort pour les élèves : celui qu'un jeune issu de leur ville, passé par les mêmes salles de classe et les mêmes installations sportives, pouvant atteindre l'excellence par l'engagement et l'effort.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de dénommer le gymnase du collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer, Jimmy Gressier.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY